

FCP FINA 60
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 27/03/2008, nous avons procédé à l'examen du bilan ci-joint, de FCP FINA60 arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 01/01/08 au 31/12/2008.

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de 841 304DT, un capital social de 823 812 DT et une valeur liquidative égale à 1 011DT par part, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en TUNISIE. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le FCP FINA60, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 et les décrets d'application.

Par ailleurs, nous avons vérifié la conformité de la tenue des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur ainsi que la conformité de la politique d'investissement en ces mêmes valeurs mobilières des porteurs de parts au règlement intérieur du FCP FINA60, et nous avons relevé les dépassements suivants :

1. Seuil compris entre 74% et 79% pour l'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTACT et BTZC. En effet, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 71,76% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.
2. Seuil de 5% fixé pour l'emploi de l'actif net en liquidités. En effet, le FCP FINA60 a employé à raison de 9,26% de l'actif net dans des liquidités.

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP FINA60 arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes de FCP FINA60 fournies dans le rapport de gestion de l'exercice, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Sur la base des diligences effectuées, et conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances significatives en niveau du système de contrôle interne pouvant affecter le patrimoine de FCP FINA60

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article sus mentionné vise les conventions conclues par le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration avec la société ou qui l'engagent à l'égard des tiers. Ces conventions concernent les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments ;
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont les statuts fixent le plafond ;
- La location gérance des fonds de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article sus mentionné a été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon le même article être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, il convient de vous informer que le FCP FINA60 a conclu avec FINACORP SA une convention de gestion et avec l'ATB une convention en tant que dépositaire et une convention en tant que distributeur.

En vertu de ces conventions, une rémunération de 1 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net du FCP FINA60, est attribuée au gestionnaire, une autre rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4.500DT, ainsi qu'une rémunération est attribuée au distributeur d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. Par ailleurs, les honoraires de chacun des, dépositaire et gestionnaire, au 31/12/2008, s'élèvent à 12 032 DT.

Votre conseil, ne nous a informé d'aucune autre opération susceptible d'entrer dans le cadre de cet article, il n'en existe pas à notre connaissance.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres :	3-1	768 776,103	0
ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES		165 012,000	0
OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES		0,000	0
AUTRES VALEURS		430 976,374	
EMPRUNTS D'ETAT		172 787,729	0
Placements monétaires et disponibilités		77 918,836	0
DISPONIBILITES	3-10	77 918,836	0
CREANCES D'EXPLOITATION		1 029,781	0
TOTAL ACTIF		847 724,720	0
PASSIF			
OPERATEURS CREDITEURS	3-6	4 062,632	0
AUTRES OPERATEURS CREDITEURS	3-7	2 357,932	
TOTAL PASSIF		6 420,564	0
ACTIF NET			
CAPITAL	3-4	823 811,920	0
SOMMES DISTRIBUABLES	3-5	17 492,236	0
TOTAL ACTIF NET		841 304,156	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		847 724,720	0

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/08 au 31/12/2008	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3-2	16,155.580	0
Dividendes		11,380.000	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,849.206	
Revenus des autres valeurs		2,926.374	
Revenus des placements monétaires	3-3	22,501.521	0
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		38,657.101	0
Charges de gestion des placements	3-8	12,032.357	0
REVENU NET DES PLACEMENTS		26,624.744	0
Autres charges d'exploitation	3-9	3,281.737	0
RESULTATS D'EXPLOITATION		23,343.007	0
Régularisation du résultat d'exploitation		-5,850.771	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		17,492.236	0
Régul. du résultat d'exploitation		5,850.771	
Variation plus ou moins value potentielles sur titres		-32,054.862	0
Variation plus ou moins value réalisées sur titres		25,554.062	0
RESULTAT DE LA PERIODE		16,842.207	0

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/08 au 31/12/2008	Période du 01/01/07 au 31/12/2007
VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	12,510.180	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION		23,343.007	0.00
VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES		-32,054.862	0.00
+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES		25,554.062	0.00
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-4,332.027	0.00
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		0.000	0.00
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES		0.00	0.00
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	828,793.976	0.00
SOUSCRIPTION		2,914,000.000	0.00
REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)		7,076.672	0.00
REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)		480.492	0.00
RACHAT		-2,082,000.000	0.00
REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)		-47,141.380	0.00
REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)		-6,331.263	0.00
DROIT DE SORTIE		42,709.455	
TRANSACTION SUR CAPITAL		828,793.976	0.00
VARIATION DE L'ACTIF NET		841,304.156	0.00
ACTIF NET			
DEBUT DE PERIODE		0.000	0.00
FIN DE PERIODE		841,304.156	0.00
NOMBRE DE PART			
DEBUT DE PERIODE		0.000	0
FIN DE PERIODE		832	0
VALEUR LIQUIDATIVE			
DEBUT DE PERIODE		0.000	0
FIN DE PERIODE		1,011.172	0
TAUX DE RENDEMENT		1.466%	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2008, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 768 776 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
Actions, val assimilées et droits rattachés	165 012
Coût d'acquisition	197 067
SOMOCER	20 916
TPR	15 150
ARTES	98 712
TUNISAIR	39 225
SITEX	23 064
Plus ou moins values potentielles	-32 055
Total	165 012
Autres valeurs	430 976
Coût d'acquisition BTZC	428 050
Intérêts courus sur BTZC	2 926
Emprunts d'Etat	172 788
Total	768 776

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

Code Titre	Emetteur	Qté	Prix de Revient	P.R.U.	Valeur faciale	Cours	Valeur Boursière
Actions			197,066.862				165,012.000
ARTES	ARTES	9000	98,712.106	10.968	9000	8.936	80,424.000
SITEX	SITEX	2400	23,064.000	9.610	24,000.000	8.240	19,776.000
TUNISAIR	TUNISAIR	12000	39,225.051	3.269	60,000.000	2.655	31,860.000
TPR	TPR	3000	15,150.000	5.050	3,000.000	4.728	14,184.000
SOMOCER	TF	8000	20,915.705	2.614	8,000.000	2.346	18,768.000
Bon de Trésor			166,819.400				172,779.290
BTA 7-02/2015 (10ans)	Etat	55	56,819.400	1,033.080	55,000.000	103.308	59,578.742
BTA 8-25-07/2014 (12ans)	Etat	100	110,000.000	1,100.000	100,000.000	110.000	113,200.548
Bon de Trésor			428,050.000				430,976.374
BTZC 11/10/2016	Etat	700	428,050.000	611.500	700,000.000	110.000	430,976.374
TOTAL			791,936.262				768,767.664

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres s'élève au 31/12/2008 à 16 155 DT et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008
- Dividendes	11 380
- Revenus des Emprunt d'Etat	1 849
- Revenus des autres valeurs	2 926
Total	16 155

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 22 502 DT, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2008
- Revenus des Bons de Trésor	22 491
- Revenus des Billets de Trésorerie	11
Total	22 502

3-4 Note sur le capital

Capital au 28/03/2008	
- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts	0
Souscriptions réalisées	
- Montant	2 914 000
- Nombre de parts	2 914
Rachats effectués	
- Montant	-2 082 000
- Nombre de parts	2 082
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	- 32 055
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	25 554
- Frais de négociation	-4 332
- Commissions de rachat	42 709
- Régularisation des sommes non distribuables	- 40 065
Capital au 31/12/2008	
- Montant	823 811
- Nombre de parts	832
- Nombre de porteurs de parts	6

3-5 Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste d'élève au 31/12/08 à 17 492 Dinars correspondant au résultat distribuable et aux régularisations du résultat de la période, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2008
Sommes distribuables de la période	23 343
Régularisations du résultat de la période	- 5 851
Total	17 492

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 063 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Gestionnaire	2 706
- Dépositaire	1 357
Total	4 063

3-7 Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 358 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
- CMF	79
- C.A.C	2 279
Total	2 358

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 12 032 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	10 675
- Rémunération du dépositaire	1 357
Total	12 032

3- 9 Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 3 282 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 279
- Redevance CMF	905
- Charges diverses	98
Total	3 282

3- 10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 77 919 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Avoirs en banque	77 919
Total	77 919

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACORP ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société.

Les honoraires de « FINACORP » au 31/12/2008 s'élèvent à 10 675 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Les honoraires de l'ATB au 31/12/2008 s'élèvent à 1 357 DT.

4- 3 Rémunération du distributeur

Le FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Frais pris en charge par FINACorp

La FINACorp, prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du FCP FINA60.